

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 JUIN 2015**

### ***COMPTE-RENDU SOMMAIRE***

L'an deux mil quinze et le vingt-cinq juin à 9 heures 30 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Honneur, Parking du Jardin des Artichauts, sous la présidence, de Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

#### **PRESENTS**

Jean Paul OLLIVIER, Annie CABASSE LAROCHE, Valérie MICHAU, Sébastien PERRIN, Ludivine BRACA SOLER, Jean Christophe MILLIOT, Thierry CALVET, Nicole LOTITO, Francesco LIO, Michelle LETOT, André COURTIL, Lucienne ICHARD, Colette ANGLADE, Paul HEIM, Jean Pierre LECHENE, Florent VILLANOVA, Philippe LEFEVRE René CORGNOLO, Sylvie SERGE CABITEN, Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI, Joël PASQUETTE, Jacky GROS

#### **ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR**

Joëlle NEVEUX	a donné pouvoir à	Jean Christophe MILLIOT
Michel TING	a donné pouvoir à	Paul HEIM
Dominique MAZIER BRIAL	a donné pouvoir à	Valérie MICHAU
Stéphanie SEMSIOGLU	a donné pouvoir à	Sébastien PERRIN
Arnaud PLASSE	a donné pouvoir à	Jean CAYRON
Anissa NAAMANE	a donné pouvoir à	Yoann GNERUCCI

#### **ABSENT**

La séance est ouverte à 9 heures 30 par Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

#### **I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Sébastien PERRIN, 4<sup>ème</sup> Adjoint, est élu « secrétaire de séance ».

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

#### **II - ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2015**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2015 est adopté.

**VOTE : 26 voix POUR**

**7 ABSTENTIONS** (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE))

#### **III - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR « MODIFIE »**

L'ordre du jour « modifié » est adopté.

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

**MOTION DE SOUTIEN : SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE  
CONTRE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT**

Après débat, le Conseil Municipal,  
**APPROUVE à l'unanimité** la motion de soutien présentée.

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

**1 FIXATION DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS (I.R.L.) POUR  
2014 – EXERCICE 2015**

Après débat, le Conseil Municipal :

**EMET** un avis favorable pour la fixation à 3 446,85 € du montant de l'Indemnité Représentative de Logement susceptible d'être allouée aux membres du corps enseignant au titre de l'année 2014.

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

**2 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL MUNICIPAL**

Après débat, le Conseil Municipal :

**DECIDE** de modifier le tableau des emplois permanents de la Collectivité,

**CREE** les emplois suivants :

<b>FILIERE – EMPLOI</b>	<b>CREATIONS</b>
<b><u>Filière Sportive :</u></b>	
- Educateur Territorial des APS Principal de 1 <sup>o</sup> Classe	<b>1</b>
<b><u>Filière Administrative :</u></b>	
- Rédacteur Principal de 1 <sup>o</sup> Classe	<b>1</b>

**PRECISE** que les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits au Chapitre 012 "Rémunération du Personnel".

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

**3 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE AVEC LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la convention de mise à disposition de service avec la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée,

**AUTORISE** M. le Maire à la signer.

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

**4 INDEMNITES DE FONCTION ALLOUEES AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX  
DELEGUES**

Après débat, le Conseil Municipal :

**FIXE** comme suit les indemnités maximales pouvant être allouées aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux délégués :

Indemnité maximale de fonction des Adjoints : 27,50 % de l'indice brut 1015 majoré de 25 %.

Indemnité maximale de fonction des Conseillers délégués : 27,50 % de l'indice brut 1015 majoré de 25 %

**PRECISE** que ces indemnités suivront l'évolution de l'indice,

**PRECISE** que l'indemnité versée à chaque Adjoint ou Conseiller municipal délégué sera arrêtée par M. le Maire en fonction des délégations de fonction ou de signature qui leur sont attribuées et dans la limite de l'enveloppe globale,

**PRECISE** que les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif Commune, article 6531.

**VOTE : 26 voix POUR**

**7 voix CONTRE** (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE))

**5 ELABORATION D'UN PROJET DE MUTUALISATION DES SERVICES AVEC LES COMMUNES  
MEMBRES DE LA CAVEM**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le schéma de mutualisation intercommunal présenté,

**PREND ACTE** qu'il sera rendu compte au moins une fois par an, au moment du Débat d'Orientation Budgétaire de l'Agglomération, de l'état d'avancement de ces schémas, et que les mutualisations proposées sont souhaitables pour des raisons d'organisation et d'économies mais ne sont pas obligatoires pour toutes les Communes et tous les acteurs.

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

**6 ACQUISITION D'UNE PARCELLE BATIE CADASTREE SECTION BE N° 211 SISE 4 RUE JEAN AICARD  
AU VILLAGE APPARTENANT AUX CONSORTS FABRE-GOUATY**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** l'acquisition par la Commune de la parcelle bâtie cadastrée section BE n° 211, d'une contenance de 388 m<sup>2</sup>, sise 4 rue Jean Aicard, appartenant aux consorts FABRE-GOUATY, au prix de 235 000 euros, conforme à l'estimation des Domaines,

**AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces relatives à cette transaction et en particulier le compromis de vente et l'acte authentique de cession à intervenir en l'Etude JANER-BRINES, Notaires à Roquebrune-sur-Argens,

**SOLLICITE** les subventions les plus larges possibles et d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ces demandes,

**DIT** que la dépense sera inscrite au Budget Communal.

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

**7 VOIE DE DESENCLAVEMENT DE LA ZAC DES GARILLANS – ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AO N° 798 (ex AO 102)**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la cession au profit de la Commune par la société AT DEVELOPPEMENT, d'une portion de terrain d'environ 2 479 m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle cadastrée section AO n° 798 (ex AO n° 102) d'une contenance totale de 17 472 m<sup>2</sup>, sise dans la ZAC des Garillans, par document d'arpentage à intervenir, au prix de 23 € H.T. le m<sup>2</sup>, en vue de l'aménagement d'une voie de désenclavement de ladite zone, dans le prolongement de la rue de la Tuilerie,

**AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces relatives à cette transaction et en particulier le compromis de vente et l'acte authentique de cession à intervenir en l'Etude de Maître JANER-BRINES, Notaire à Roquebrune-sur-Argens,

**SOLLICITE** les subventions les plus larges possibles et d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ces demandes,

**DIT** que la dépense inscrite au Budget Communal.

**VOTE : 26 voix POUR**

**7 voix CONTRE** (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE))

**8 SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL AVEC LA SAS DESTINATION ROQUEBRUNE**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le bail commercial à passer avec la Société par Action Simplifiée « DESTINATION ROQUEBRUNE », proposé,

**AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces relatives à cette transaction et en particulier le compromis de vente et l'acte authentique de cession à intervenir en l'Etude de Maître JANER-BRINES, Notaire à Roquebrune-sur-Argens,

**DIT** que la recette sera inscrite au Budget Communal.

**VOTE : 21 voix POUR**

**11 voix CONTRE** (Sébastien PERRIN (pouvoir de Stéphanie SEMSIUGLU), Colette ANGLADE, Jean Pierre LECHENE, Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE))

*M. le Maire ne participe pas au vote.*

**9 ACQUISITION DE LOCAUX A USAGE DE BUREAUX SIS DANS LA ZAC DES GARILLANS**

Après débat, le Conseil Municipal :

**DECIDE DE PASSER OUTRE** l'avis de France Domaine et d'acquérir des locaux à usage de bureaux, d'une superficie totale de 199 m<sup>2</sup>, situés au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment édifié sur un tènement foncier composé des parcelles cadastrées section AO n°s 403, 405, 631, 831, 817 et 849p, sises lieu-dit « Pont du Prieur, au Nord-Ouest de la ZAC des Garillans, appartenant à la SCI CAYMAN, au prix de 701 000 euros H.T.,

**APPROUVE** les modalités de paiement du prix de vente, comme précisé ci-dessous :

- Paiement d'un acompte de 450 000 € H.T. à la signature de l'acte de vente en juillet 2015,
- Paiement du solde au plus tard le 31 janvier 2016.

**AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces relatives à cette transaction et en particulier l'acte authentique de cession à intervenir en l'Etude JANER-BRINES, Notaires à Roquebrune-sur-Argens,

**SOLLICITE** les subventions les plus larges possibles et d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ces demandes,

**DIT** que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Communal.

**VOTE : 22 voix POUR**

**11 voix CONTRE** (Sébastien PERRIN (pouvoir de Stéphanie SEMSIUGLU), Colette ANGLADE, Jean Pierre LECHENE, Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE))

**10 DESAFFECTATION ET CESSIION APRES ENQUETE PUBLIQUE D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DIT DU BLAVET, EN ECHANGE D'UNE PORTION DES PARCELLES CADASTREES SECTION AI N° 309 ET 23 APPARTENANT A M. ET MME BAUCHET, POUR L'ELARGISSEMENT DU CHEMIN RENE BIEST**

Après débat, le Conseil Municipal :

**CONSTATE** la désaffectation de fait d'une portion du chemin rural traversant la propriété de M. et Mme Pascal BAUCHET, correspondant à une partie de l'ancien chemin rural dit des Blavets, dont l'emprise sera déterminée par document d'arpentage à intervenir,

**DECIDE** de procéder à la cession d'une partie de l'ancien chemin rural dit des Blavets en échange d'une portion de terrain équivalente, à détacher des parcelles cadastrées section AI n° 309 et 23, appartenant à M. et Mme Pascal BAUCHET, par document d'arpentage à intervenir, après réalisation de l'enquête publique, et sous réserve de l'avis favorable du commissaire enquêteur, conformément aux dispositions de l'article L.161-10 du Code Rural,

**DIT** que l'échange d'emprises équivalentes sera réalisé sans soulte à l'euro symbolique non recouvrable,

**PRECISE** que les frais de géomètre seront à la charge de la Commune,

**DECIDE** d'organiser une enquête publique concernant ce projet,

**AUTORISE** M. le Maire à engager les démarches correspondantes et à signer toutes pièces nécessaires à la conclusion de ce dossier,

**AUTORISE** M. le Maire à recevoir et authentifier les actes de transfert de propriété qui seront passés en la forme administrative et à signer au nom de la Commune toutes pièces nécessaires concernant ce dossier,

**AUTORISE** M. Jean Paul OLLIVIER, 1<sup>er</sup> adjoint, à signer les actes requis en même temps que l'autre partie et en présence de M. le Maire, habilité ci-dessus à procéder à leur authentification.

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

#### **11 CONSTRUCTION D'UN PARKING AU CASTRUM**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le projet de création d'un nouveau parking au Castrum,

**AUTORISE** M. le Maire ou son adjoint à effectuer toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir les autorisations administratives requises, notamment en droit de l'Urbanisme.

**VOTE : 22 voix POUR**

**7 voix CONTRE** (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE))

**4 ABSTENTIONS** (Sébastien PERRIN (pouvoir de Stéphanie SEMSIUGLU), Colette ANGLADE, Jean Pierre LECHENE)

#### **12 APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DE LA THEBAÏDE**

Après débat, le Conseil Municipal :

**ADOpte** la délibération proposée,

**APPROUVE** le dossier de modification simplifiée n° 1 de la Z.A.C. de la Thébaïde tel que proposé.

**VOTE : 22 voix POUR**

**7 voix CONTRE** (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE))

**4 ABSTENTIONS** (Sébastien PERRIN (pouvoir de Stéphanie SEMSIUGLU), Colette ANGLADE, Jean Pierre LECHENE)

#### **13 MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE – OUVERTURE DE TROIS NOUVELLES CLASSES ET FERMETURE D'UNE CLASSE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2015**

Après débat, le Conseil Municipal :

**EMET** un avis favorable sur les créations de classes et la fermeture de classe.

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

#### **14 GESTION MUNICIPALE DE L'AIDE AUX DEVOIRS – ADOPTION DU REGLEMENT**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le transfert de la gestion de l'aide aux devoirs à la Ville, le règlement de l'aide aux devoirs, la rémunération des enseignants volontaires par la Caisse des Ecoles sur un forfait de 25 € / net pour 1h15, et la tarification proposée aux familles, à savoir 3 € / 1h15.

**AUTORISE** M. le Maire à signer ledit règlement.

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

#### **15 SOUS TRAITE D'EXPLOITATION DU LOT N° 3 DE LA PLAGE NATURELLE DE SAN PEIRE SIGNE AVEC M. BERNARD VERDINO – AVENANT N° 1**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le présent avenant n° 1 au sous-traité d'exploitation du lot de plage n° 3 sur la plage de San Peire à passer avec M. VERDINO Bernard arrivant à échéance le 15 novembre 2019,

**AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document tendant à rendre cette décision effective.

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

#### **16 DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DU LOT DE PLAGE N° 6 A LA GAILLARDE – APPROBATION DU CONTRAT DE DELEGATION ENTRE LA COMMUNE ET LA SARL LAG**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le contrat de délégation de service public pour le lot 6, plage de la GAILLARDE, à passer avec la société S.A.R.L. LAG, d'une durée de 5 ans avec une ouverture de 8 mois par an, pour une redevance fixe annuelle s'élevant à trente-trois mille Euros (33 000 €) et une redevance variable de 6 % sur le chiffre d'affaire ;

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ledit sous-traité d'exploitation et tout document tendant à rendre cette décision exécutoire ;

**PRECISE** que pour la saison 2015, la redevance annuelle fixe sera évaluée au prorata temporis de la durée d'exploitation et correspondant à une installation minimale et allégée compte tenu déjà de l'avancée de la saison et de la difficulté de concilier de lourds travaux sur une plage déjà bien occupée.

**VOTE : 26 voix POUR**

**7 ABSTENTIONS** (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE))

**17 ADHESION A L'ASSOCIATION « ACTEURS ET ELUS DE LA FACADE MEDITERRANEE »**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** l'adhésion de la Commune à l'Association des Acteurs et Elus de la façade Méditerranée (A.E.F.M.) ;

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette adhésion ;

**INSCRIT** chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la Commune.

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

**18 PORT DES ISSAMBRES – AVENANT N° 11 AU CAHIER DES CHARGES DE LA CONCESSION APPROUVEE LE 22 MAI 1978 – MISE EN SECURITE DU PORT**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** l'avenant n° 11 à la concession portuaire du port des Issambres ;

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

**VOTE : 22 voix POUR**

**11 voix CONTRE** (Sébastien PERRIN (pouvoir de Stéphanie SEMSIUGLU), Colette ANGLADE, Jean Pierre LECHENE, Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE))

**19 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2014**

*Monsieur le Maire propose que la Présidence de séance soit assurée par M. Jean Paul OLLIVIER, 1<sup>er</sup> Adjoint, élu à l'unanimité.*

Après débat, *Monsieur le Maire quitte la séance* et le Conseil Municipal :

**APPROUVE, sous la Présidence de M. Jean Paul OLLIVIER,** le Compte Administratif du budget de la Commune pour l'exercice 2014 tel qu'il est présenté.

**VOTE : 21 voix POUR**

**11 voix CONTRE** (Sébastien PERRIN (pouvoir de Stéphanie SEMSIUGLU), Colette ANGLADE, Jean Pierre LECHENE, Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE))

*M. le Maire ne participe pas au vote.*

**20 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DES CAVEAUX – EXERCICE 2014**

Après débat, le Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Jean Paul OLLIVIER, élu à l'unanimité :

**APPROUVE** le Compte Administratif du Budget Annexe des Caveaux, pour l'exercice 2014, tel qu'il est présenté.

**VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)**

*M. le Maire ne participe pas au vote.*

*Monsieur le Maire revient et reprend la présidence de la séance.*

**21 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Après débat, le Conseil Municipal :

**DECLARE** que le compte de gestion du Budget Principal de la Commune dressé par Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2014, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**VOTE : 22 voix POUR**

**11 voix CONTRE** (Sébastien PERRIN (pouvoir de Stéphanie SEMSIUGLU), Colette ANGLADE, Jean Pierre LECHENE, Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE))

**22 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET ANNEXE DES CAVEAUX**

Après débat, le Conseil Municipal :

**DECLARE** que le compte de gestion du Budget Annexe des Caveaux dressé par Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2014, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

**23 BUDGET DE LA COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT**

Après débat, le Conseil Municipal :

**DECIDE** d'affecter le résultat comptable 2014 comme il suit :

- Excédent antérieur reporté	<b>504 135,73 €</b>
- Virement à la section d'Investissement en 2014	<b>3 391 627,34 €</b>
- Résultat de l'exercice	<b>5 898 048,52 €</b>
- Excédent au 31/12/2014	<b>6 402 184,25 €</b>
- Affectation obligatoire :	
apurement du déficit report à nouveau	
• à l'exécution du virement de la section d'investissement compte 1068	<b>5 904 569,59 €</b>
• affectation à l'excédent reporté compte 002	<b>497 614,66 €</b>

**VOTE : 22 voix POUR**

**11 voix CONTRE** (Sébastien PERRIN (pouvoir de Stéphanie SEMSIUGLU), Colette ANGLADE, Jean Pierre LECHENE, Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE))

## **24 ADMISSION EN NON VALEUR – BUDGET DE LA COMMUNE**

Après débat, le Conseil Municipal :

**ADMET EN NON VALEUR** des créances pour un montant d'un montant de 2 243,49 €.

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

## **25 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE :**

- le versement d'une subvention complémentaire à l'association « Pêcheurs et Plaisanciers Azuréens » de 1 600 € (participation aux animations orientées vers la jeunesse, foyer logement et manifestations diverses : fête du nautisme etc ...),
- le versement d'une subvention à l'association « Rétro Auto Forum » de 2 000 € (7<sup>ème</sup> Rétro Auto Forum du Var avec passage aux Issambres),
- la modification de la subvention versée au Tennis Club des Issambres en passant à 3 333 € pour 8 mois au lieu de 5 000 € pour l'année en raison de la fusion avec le C.A.R. Tennis qui sera effective en septembre 2015,
- le versement d'une subvention exceptionnelle au Cercle Canin de 3 465 € pour le concours international de Mondioring,
- le versement d'une subvention à l'association CL COMPETITION de 2 000 € pour participation aux courses de côte de championnat de France et de montagne.

**PRECISE** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au Budget 2015 de la Commune.

**VOTE : 22 voix POUR**

**11 ABSTENTIONS** (Sébastien PERRIN (pouvoir de Stéphanie SEMSIUGLU), Colette ANGLADE, Jean Pierre LECHENE, Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE))

## **26 ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE – EXERCICE 2015**

Après débat, le Conseil Municipal :

**ARRETE** le budget supplémentaire Commune de l'exercice 2015, compte tenu des restes à réaliser et du résultat de clôture, conformément à la balance générale qui s'établit comme suit :

Dépenses Section de Fonctionnement	<b>203 826,66 €</b>
Recettes Section de Fonctionnement	<b>203 826,66 €</b>
Dépenses Section d'Investissement	<b>12 633 935,38 €</b>
Recettes Section d'Investissement	<b>12 633 935,38 €</b>

**VOTE : 22 voix POUR**

**11 voix CONTRE** (Sébastien PERRIN (pouvoir de Stéphanie SEMSIUGLU), Colette ANGLADE, Jean Pierre LECHENE, Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE))

## **27 ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET ANNEXE DES CAVEAUX – EXERCICE 2015**

Après débat, le Conseil Municipal :

**ARRETE** le budget supplémentaire du Budget Annexe des Caveaux de l'exercice 2015, compte tenu du résultat de clôture, conformément à la balance générale qui s'établit comme suit :

Dépenses Section de Fonctionnement	<b>53 048,60 €</b>
Recettes Section de Fonctionnement	<b>53 048,60 €</b>
Dépenses Section d'Investissement	<b>113 395,38 €</b>
Recettes Section d'Investissement	<b>113 395,38 €</b>

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

## **28 CONTRAT DE TERRITOIRE 2013-2015 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR AU TITRE DE L'EXERCICE 2015**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le programme d'investissements de Roquebrune-sur-Argens qui entre dans le cadre du Contrat de Territoire 2013-2015 conclu avec le Conseil Départemental du Var,

**SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental du Var une aide financière la plus haute pour financer ces travaux d'intérêt départemental,

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte et engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif pour le territoire communal.

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

**29 FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES FISCALES, INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES REPARTITION 2015**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la proposition de la CAVEM,

**DIT** que la contribution au titre du fonds de péréquation des ressources fiscales, intercommunales et communales au titre de l'année 2015 sera intégralement supportée par la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée.

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

**30 SEML SARGET – MISE A JOUR DES STATUTS**

Après débat, le Conseil Municipal :

**AGREE et APPROUVE** la mise à jour des statuts ;

**AUTORISE** M. le Maire, le représentant du Conseil Municipal de Roquebrune sur Argens, siégeant à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SEML SARGET, à faire approuver la mise à jour des statuts lors de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire.

**VOTE : 21 voix POUR**

**11 voix CONTRE** (Sébastien PERRIN (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Colette ANGLADE, Jean Pierre LECHENE, Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE))

*M. le Maire ne participe pas au vote.*

**31 SEML SARGET – REMPLACEMENT DE DEUX ADMINISTRATEURS ET DESIGNATION D'UN CENSEUR**

Après débat, le Conseil Municipal :

**DECIDE à l'unanimité** de ne pas procéder à un vote à bulletin secret, conformément à l'article L.2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour désigner en son sein deux nouveaux administrateurs et un censeur.

**ELIT Mme Nicole LOTITO et Mme Sylvie SERGE CABITEN**, comme nouveaux membres au Conseil d'Exploitation,

**ELIT Mme Annie CABASSE LAROCHE**, comme représentant pour siéger en qualité de censeur.

**VOTE : 21 voix POUR**

**7 voix CONTRE** (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE))

**4 ABSTENTIONS** (Sébastien PERRIN (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Colette ANGLADE, Jean Pierre LECHENE)

*M. le Maire ne participe pas au vote.*

**32 CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC SUR DES EMBLEMES PUBLICITAIRES, EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SIGNALIQUES COMMERCIALES AVENANT**

Après débat, le Conseil Municipal :

**AGREE** l'avenant n° 1 avec ses annexes à la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public sur des emplacements publicitaires, équipements sportifs et signalétiques commerciales qui précise les conditions d'utilisation de ces emplacements rajoutés ;

**APPROUVE** que cet avenant n° 1 ne modifie pas les conditions financières de la convention dans la mesure où cette redevance annuelle d'occupation du domaine public est fixée à 10 % des bénéfices nets qui seront réalisés par le titulaire au titre de la convention,

**AUTORISE** Mme Annie CABASSE LAROCHE, Adjointe au Domaine Public, à signer cet avenant n° 1 et les annexes 4 et 5 de convention d'autorisation d'occupation temporaire.

**VOTE : 21 voix POUR**

**11 voix CONTRE** (Sébastien PERRIN (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Colette ANGLADE, Jean Pierre LECHENE, Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE))

*M. le Maire ne participe pas au vote.*

- 33 CREATION D'UN SERVICE PUBLIC POUR LA BASE DE LOISIRS DU LAC PERRIN**  
Après débat, le Conseil Municipal :  
**DECIDE** de créer un service Public pour la gestion d'une base de loisirs et activités connexes sur le LAC PERRIN ;  
**DONNE** au Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.  
**VOTE : 22 voix POUR**  
**11 voix CONTRE** (Sébastien PERRIN (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Colette ANGLADE, Jean Pierre LECHENE, Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE))
- 34 PROTECTION FONCTIONNELLE DE DEUX AGENTS – AFFAIRE M. WILLY BOURDON ET MME MICKAELLE CASTRO BOURGUE – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE JUSTICE**  
Après débat, le Conseil Municipal :  
**ACCORDE** la protection fonctionnelle à M. WILLY BOURDON et Mme Mickaelle CASTRO-BOURGUE, agents de police municipale,  
**DECIDE** la prise en charge par la Commune des frais nécessaires à la défense des intérêts de M. Willy BOURDON et Mme Mickaelle CASTRO-BOURGUE, dans le cadre de la protection due par la Commune à ses agents à l'occasion de faits se rattachant à leurs fonctions de policiers municipaux,  
**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire, et notamment à engager au nom de la Commune, le cas échéant, une action récursoire en réparation du préjudice subi,  
**PRECISE** que la prise en charge des frais afférents à cette affaire est prévue au budget communal.  
**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**
- 35 PROTECTION FONCTIONNELLE D'UN AGENT ET D'UN ELU – AFFAIRE M. ERIC BEHAGUE ET MME JOELLE NEVEUX – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE JUSTICE**  
Après débat, le Conseil Municipal :  
**ACCORDE** la protection fonctionnelle à M. Eric BEHAGUE et Mme Joelle NEVEUX, dans le cadre du sinistre cité ci-dessus,  
**DECIDE** la prise en charge par la Commune des frais nécessaires à la défense des intérêts de M. .Eric BEHAGUE et Mme Joelle NEVEUX dans l'affaire ci-dessus, dans le cadre de la protection due par la Commune à ses agents et élus à l'occasion de faits se rattachant à leurs fonctions,  
**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire, et notamment à engager au nom de la Commune, le cas échéant, une action récursoire en réparation du préjudice subi,  
**PRECISE** que la prise en charge des frais afférents à cette affaire est prévue au budget communal.  
**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**
- 36 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES LANCE PAR LE SYMIELECVAR POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE**  
Après débat, le Conseil Municipal :  
**ACCEPTTE** le principe d'adhésion de la Commune de Roquebrune/Argens au groupement ayant pour objet l'achat d'électricité,  
**ADOPTTE** la convention de groupement.  
**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**
- 37 ADOPTION D'UN FONDS DE CONCOURS AU PROFIT DU SYMIELECVRA POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS REALISES SOUS LA MAITRISE D'OUVRAGE – AVENUE DU BELVEDERE**  
Après débat, le Conseil Municipal :  
**PREVOIT** la mise en place d'un fonds de concours avec le SYMIELECVAR d'un montant de 97 500 € afin de financer 75 % de la participation à l'opération du SYMIELECVAR réalisés à la demande de la Commune,  
**PRECISE** que les montants portés sur cette délibération sont estimatifs et qu'un état précis des dépenses et recettes sera réalisé par le SYMIELECVAR en fin de chantier, qui servira de base au calcul de la participation définitive de la Commune. Le solde de l'opération (25 % des travaux H.T. et la T.V.A.) est financé sur le budget de la Commune.  
**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**
- 38 RECENSEMENT DE LA POPULATION – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS CHARGES DU RECENSEMENT 2016**  
Après débat, le Conseil Municipal :  
**DESIGNE** par voie interne un coordonnateur chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement,  
**RECRUTE** par voie interne entre cinq et sept agents recenseurs nécessaires à l'accomplissement du recensement pour la période du 21 janvier au 27 février 2016,  
**FIXE** une rémunération forfaitaire nette de 900 euros pour le coordonnateur, 300 euros pour les agents recenseurs (pour une quantité de logements recensés compris entre 50 et 100) et 700 euros pour les agents recenseurs (pour une quantité de logements recensés compris entre 101 et 200),

**ATTRIBUE** une indemnité forfaitaire complémentaire à chaque agent recenseur allant de 100 euros à 300 euros en fonction de la régularité de l'agent sur le terrain pendant les 5 semaines de collecte, de la difficulté de la mission et de la qualité du travail rendu au coordonnateur,

**PRECISE** que, pour percevoir la totalité du forfait, l'agent recenseur devra chaque semaine déposer un certain nombre de feuilles de logement au coordonnateur selon le règlement de l'INSEE,

**INCLUT** dans ce forfait pour les agents recenseurs : les demi-journées de formation, la tournée de reconnaissance, les 5 semaines de collecte, et les frais de déplacement.

**DIT** que la dépense est inscrite au Budget.

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

**39 DENOMINATION DE SALLE**

Après débat, le Conseil Municipal :

**DENOMME** la salle située au Village, boulevard J.F. Kennedy en continu du DOJO, de la façon suivante : « **Salle Marie-Claude PIETRAGALLA, Danseuse Etoile de l'Opéra de Paris** ».

**VOTE : 31 voix POUR**

**2 ABSTENTIONS** (Sébastien PERRIN (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU))

**40 CREATION D'UN SERVICE PUBLIC DE FOURRIERE MUNICIPALE DE VEHICULES**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la création d'un service public de fourrière municipale de véhicules à Roquebrune-sur-Argens, boulevard Jean JAURÈS ;

**APPROUVE** le règlement intérieur de la fourrière municipale ;

**CHARGE** M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : 26 voix POUR**

**7 ABSTENTIONS** (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE))

**41 CREATION D'UN SERVICE PUBLIC LOCAL DE LA PETITE ENFANCE**

Après débat, le Conseil Municipal :

**RECONNAIT** l'impact sur le développement et l'attractivité du territoire communal de la création d'un service public local de la Petite Enfance,

**RECONNAIT** l'importance de concevoir une politique éducative qui accompagne l'enfant dès son plus jeune âge ainsi que la famille,

**RECONNAIT** la nécessité de mobiliser les partenaires que sont la CAF, la MSA et le Département pour mener à bien un projet de développement de l'offre de services d'un point de vue quantitatif et qualitatif sur le territoire de Roquebrune-sur-Argens,

**APPROUVE** la création d'un service public local de la petite enfance (crèches, micro-crèches, halte-garderie...) sur le territoire de Roquebrune-sur-Argens sous réserve de l'avis qui sera émis par M. le Président du Conseil Départemental du Var,

**CHARGE** M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

**42 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU GUICHET UNIQUE**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la modification du règlement du guichet unique proposée.

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

**43 CREATION D'UN PARE FEU DANS LE QUARTIER DES PETIGNONS**

Après débat, le Conseil Municipal :

**ANNULE** la délibération n° 20 du Conseil Municipal du 14 avril 2015,

**APPROUVE** le projet présenté,

**APPROUVE** le principe de conventionnement entre la Commune de Roquebrune-sur-Argens et les propriétaires des parcelles où est implanté le projet,

**AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions de passage et toutes les pièces afférentes à ce dossier,

**APPROUVE** l'émission de titres de recettes à l'encontre de tous les propriétaires concernés par le projet.

**VOTE : 26 voix POUR**

**7 ABSTENTIONS** (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE))

**44 MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 15 JANVIER 2015 REGLEMENTANT LES DECLARATIONS ET LES REGLEMENTS DE LA TAXE DE SEJOUR**

Après débat, le Conseil Municipal :

**DECIDE** de déterminer un règlement tous les 4 mois de la taxe de séjour.

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

**45 CREATION DE LA REGIE DE GESTION POUR L'ENCAISSEMENT DES DROITS DE STATIONNEMENT**

Après débat, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour l'encaissement des droits de stationnement,

**APPROUVE** le règlement intérieur de cette régie,

**DSIGNE** pour siéger au Conseil d'exploitation les membres suivants :

**M. Thierry CALVET, M. Jean Christophe MILLIOT, M. Jacky GROS, Mme Lucienne ICHARD**, membres du Conseil Municipal et **Mme Joëlle DUMOND, Mme Angélique LECANU et M. Christophe COURET**, membres extérieurs au Conseil Municipal,

**DESIGNE** M. Philippe NATTES au poste de Directeur de la régie.

**VOTE : 26 voix POUR**

**7 voix CONTRE** (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE))

**46 INFORMATION – DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Après débat, le Conseil Municipal :

**PREND ACTE** des décisions municipales n° 2015/87 à n° 2015/141.

*L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée,  
la séance est levée à 13h 35.*

***AFFICHE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121.25  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES***

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 25 juin 2015.

Le Maire,  
**Luc JOUSSE**